

# Spécial Stagiaires Stage « mutations- carrières »



## Inscrivez-vous sans plus attendre !

Cher-e collègue,

La section académique du SNES-FSU vous invite à un stage syndical :

**Judi 20 novembre 2014**

**9 h 30 - 16 h 30**

**Salle n° 7 - Centre Jean Richepin  
à Clermont-Ferrand**

(en face du lycée Sidoine Apollinaire)

Ce stage abordera l'ensemble des questions liées à la carrière : **procédure de titularisation, avancement, droits et obligations, conditions d'exercice et surtout mutations !** Il sera aussi l'occasion de dresser un bilan de cette rentrée éprouvante.

Vous pourrez rencontrer des **commissaires paritaires du SNES-FSU** (représentants élus du personnel) qui siègent dans les **commissions et groupes de travail liés aux mutations** et qui suivent le déroulement de la carrière. Ils viendront vous expliquer les règles des différents mouvements de mutation et apporteront des réponses à vos questions.

Ce stage ouvre **droit à autorisation d'absence sans perte de salaire ni rattrapage** (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire) à condition d'en faire la demande **avant le 20 octobre** auprès du secrétariat de votre établissement (voir modalité au verso) par la voie hiérarchique. Le SNES-FSU en a informé de façon officielle Mme le Recteur. Nul ne peut vous interdire d'y participer !

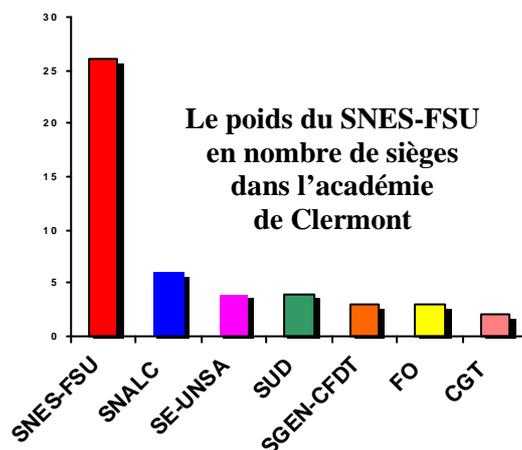
**Ce stage n'est pas réservé qu'aux syndiqués !!!**

**Alors parlez-en autour de vous, venez nombreux !**

Delphine BERTRAND (professeur de sciences physiques), Fabien CLAVEAU (professeur d'espagnol), Marc BELLAIGUE (professeur d'histoire-géographie)

Maison du Peuple - 29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND  
04 73 36 01 67 - [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu)  
[www.clermont.snes.edu](http://www.clermont.snes.edu)

**Permanences :**  
du mardi au vendredi, 14 h - 17 h  
en période scolaire



### Rappel : liste de diffusion

Sans engagement de votre part !  
Inscrivez-vous auprès de  
[s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu)  
pour recevoir des informations utiles

### SOMMAIRE

**Page 1 :** Edito

**Page 2 :** Comment participer au stage ?

### Formation et titularisation



En raison des discours contradictoires qui vous sont tenus, **les syndicats enseignants de la FSU (SNES, SNUipp, SNEP, SNUEP, SNESup) demandent une nouvelle audience au Directeur de l'ESPE**, notamment pour discuter des modalités d'évaluation des UE et des équivalences. Pour préparer cette audience, **nous avons besoin de vous, en particulier de vos témoignages** (qui resteront anonymes !) : ils nous seront très utiles pour intervenir sur chaque situation (cursus antérieur, titularisation des agrégés, exigence ou pas du CLES...). Merci de nous les transmettre rapidement à [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu). N'hésitez pas à en parler à vos collègues. **Ensemble, nous sommes plus forts !**

# Comment participer au stage ?

Pour participer à ce stage, comme des dizaines de stagiaires chaque année, vous devez :

- Vous inscrire **auprès du SNES-FSU** (par mail ou par téléphone) pour nous permettre de nous organiser (salle, repas, etc), en précisant vos nom, coordonnées, établissement et en précisant si vous prendrez le repas (*pour les syndiqués, remboursement du repas seulement s'il est pris en commun*).
- Télécharger sur notre site et compléter le **modèle d'autorisation d'absence** (ou recopier le modèle ci-contre).
- **Déposer AVANT le 20 octobre 2014 auprès du secrétariat de votre établissement l'autorisation d'absence.**

Même si vous êtes en formation, ou si vous avez cours, l'autorisation d'absence est **un droit, qui ne vous causera aucun préjudice quant à la titularisation !** Donc :

- Vous n'avez rien à rattraper (ni cours, ni formation)
- Vous n'avez pas à fournir de convocation.

Nous vous remettons une attestation de présence qui peut vous être demandée par le Rectorat après le stage. Vous ne recevrez pas forcément d'autorisation d'absence écrite du Rectorat : **une absence de réponse vaut autorisation.** De notre côté, nous informerons le Recteur de l'organisation de ce stage.

## Modèle d'autorisation d'absence

**Nom, Prénom-Grade et Fonction**

**Etablissement**

**Monsieur le Recteur de l'Académie de Clermont S/C de M : (1)**

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 20 novembre 2014 pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera à Clermont-Ferrand.*

*Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5/02/93)*

*Signature*

*(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.*

## Faire grève, assister à une réunion syndicale... ... Quels droits ?

Vous êtes fonctionnaire stagiaire et, vous bénéficiez des mêmes droits que les titulaires. Vous avez donc le droit de vous syndiquer, de faire grève, d'assister à une heure d'information syndicale par mois, de participer à des stages syndicaux (12 jours par an), d'être élu-e au CA de votre établissement de stage,

**sans influence sur la décision de titularisation.**

## 5 raisons d'adhérer

1. **CONNAÎTRE ET FAIRE DÉFENDRE** ses droits dans les commissions paritaires concernant l'ensemble de sa carrière : mutations, inspection, notes administratives...

2. **ÊTRE CONSEILLÉ ET APPUYÉ** efficacement dans ses démarches auprès de l'administration.



3. **INTERVENIR** dans son établissement et peser sur les discussions ou les conflits.

4. **BÉNÉFICIER D'INFORMATIONS COMPLÈTES ET SÛRES** sur tout ce qui concerne le système éducatif, nos métiers et nos carrières : site internet, publications, mémos spécifiques.

5. **SE FAIRE ENTENDRE** dans un syndicat majoritaire capable de créer un rapport de force : le SNES-FSU est une organisation démocratique qui se nourrit des opinions de ses adhérents. Les modalités d'actions, les positions du SNES-FSU sont définies par le débat et la recherche du consensus.

## Elections professionnelles 2014 :

- **activer votre messagerie professionnelle**



Les élections professionnelles auront lieu du **27 novembre au 4 décembre 2014.**

**Le vote sera à nouveau électronique.**

Afin de pouvoir voter, chaque agent doit **activer sa messagerie professionnelle** (prenom.nom@ac-clermont.fr). Si vous ne l'avez pas encore fait ou si vous avez perdu vos identifiants, vous trouverez la procédure ici : [www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html](http://www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html)

- **accéder à l'espace électeur**

Pour voter, il vous faut impérativement activer votre espace électeur : [www.snes.edu/Acceder-a-son-espace-electeur.html](http://www.snes.edu/Acceder-a-son-espace-electeur.html)